

EMBARGO JUSQU'AU 9.06.2009

postale 156

Grand-Rue 44 - case

Tél. 021 822

44 44 - Fax 021 822 44 29

Municipalité

Législature 2006-2011

Communiqué de la Municipalité No 21

Rolle, le 8 juin 2009

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance la communication municipale suivante, déposée à l'occasion de la séance supplémentaire du Conseil communal du 9 juin 2009 :

Réorganisation des services communaux

Le 7 mai 2009, Blanc Consultants SA au Mont-sur-Lausanne était mise en faillite (art. 231 LP) selon l'annonce préalable faite à la Municipalité par M. Alain Leuba, ex-directeur général de BCSA. Le 20 mai, il communiquait par courriel les tenants et aboutissants de cette affaire, une information que vous trouve-rez en annexe à la présente.

Dans ce contexte, alors que l'administration communale rolloise est toujours en phase de réorganisation, selon le préavis No 52 du 22 juillet 2008, les constats suivants peuvent être dressés :

- Le crédit accordé par le Conseil communal pour le préavis No 52, à hauteur de Fr. 210'000.— n'est pas entièrement consommé, un solde de quelque Fr. 18'000.— restant disponible ; abstraction faite de ce solde non dépensé, la perte financière pour la Commune, imputable à la faillite de BCSA, avoisine les Fr. 5'500.— (payés d'avance dans le cadre des acomptes prévus), soit moins de 3 % du montant versé à ce jour.
- Plusieurs solutions s'offrent à la Municipalité pour finaliser la réorganisation en cours, dont deux offres de consultants issus de BCSA.

Dans sa séance du 4 juin, la Municipalité a estimé nécessaire de prendre contact avec une autre société de consultants, connaissant les prestations fournies par BCSA (portail MSI), pour évaluer les solutions, les avantages et inconvénients de poursuivre cette opération avec l'un ou l'autre des « successeurs » de la société en faillite. Contact a ainsi été pris avec M. Philippe Delay, d'IDRH, mandaté notamment lors de l'engagement des 3 derniers chefs de service de la Commune de Rolle (secrétaire municipal, boursier, chef RH).

Le mandat confié à M. Delay (aux normes SIA, dans le cadre d'un crédit complémentaire à évaluer), s'articulera essentiellement autour des axes suivants :

- Evaluation de la situation (aspects techniques, financiers et juridiques)
- Communication, relations interpersonnelles avec les mandataires engagés par la Commune
- Ressources à disposition, choix et « pouvoir » de la Municipalité
- Actions prioritaires (création d'une taskforce pour l'achèvement du mandat, inventaire des mesures et actions gérables par les ressources internes, stratégie à définir, information au personnel et au Conseil communal, etc.).

La Municipalité a par conséquent décidé d'opérer en deux temps, le premier en transmettant les éléments à sa disposition via le présent communiqué ; le second, relatif au calendrier des opérations à présenter au Conseil communal, en lui adressant une nouvelle information écrite pour sa séance du 23 juin.

Regrettant cette situation, bien évidemment non imputable à la Commune de Rolle, la Municipalité vous remercie de votre patience et de votre compréhension dans l'intervalle.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Daniel Belotti

Pascal Petter

